

Conseil d'administration

Samedi 1 avril 2023 9h-13h
Frontignan - Domaine de Selhac

Sous la présidence de Michaël BOUTINES,

Sont présents : BOUDIAF Mohamed, BOUYSSONNIE Yannick, BROUSSES Thierry, DAGADA Serge, CASTELLI Florence, CLOT Jean Pierre, CHORIOL- BLANQUET Hélène, CROS Philippe, DIEZ Fabienne, DUBEDOUT Jean Philippe, ESCAFRE-BELLEGARDE Céline, MERCADIER Nadine, MOUNIER Jean Pierre, HUC Michel, RABOT Pascal, SOULES Myriam, TERZULLI Thomas, UHMANN Sylvie.

En visioconférence : BENNET David (Connexion à 10h00 - fin 11H15)

Invités présents : CARRIEU Michel, Commissaire aux comptes, DECLERCQ Thomas, PRIVAT Pauline , LASSALLE Maxence, FERRON Marc .

Excusés : ARCAS Fabrice, BOULHISMME Jamila, BUNEL Laurent, ESCOURROU Alain, GARNIER Adrien MYARO Nodjialem, SCHLEGEL Corinne, T SOLASSOL Damien, TUXAGUES Christian,

Invités excusés : SOYER Anne, GAZEU Dylan, ROBERT Gaël, FATHI Hamid.

Ordre du jour :

- 1. PV CR 03-12-2022**
- 2. Situation du handball régional**
- 3. Finances**
 - a. Arrêté des comptes 2022
 - b. Lecture analytique
 - c. Convention d'objectifs ligue – Comités
 - d. Débat d'orientation budgétaire
- 4. D'un nouveau projet immobilier vers un nouveau modèle économique : Point d'étape**
- 5. Assemblées Générales**
 - a. Assemblée générale FFHB : délégation au Président
 - b. Assemblée générale Ligue : lieu et format
- 6. Campagne ANS**
- 7. Mèze : convention**
- 8. Questions diverses**

1. PV CR 03-12-2022

Validé à l'unanimité.

2. Situation du handball régional

Licences – clubs :

2022-23 : 31 601 (+23,2% N-2) (-4,4% N-3)

Alerte sur nombre de licences par clubs : 52 clubs n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise COVID. Par contre 136 clubs sont en hausse.

2.000 licences de moins par rapport à l'année référence 2019/2020.

Compétitions : équipes et arbitres

Équipes : A ce jour, pas plus de forfaits que les saisons précédentes, malgré la problématique de la forte évolution du carburant, les clubs ont joué dans l'ensemble le jeu.

Arbitrage : difficultés au niveau effectifs. Gros travail sur l'ensemble des secteurs. Plusieurs formations effectuées, mais la difficulté majeure reste sur les jeunes.

Formation webinaire à destination des JA T3 et JAJ T3

Les matchs sont couverts par le fait qu'il y a beaucoup d'arbitrage solo. Des signes positifs de mutualisation, des arbitres venant aider d'autres secteurs.

L'arbitrage fera l'objet d'un travail spécifique avec les comités en conseil du territoire.

Formation

Sur les engagements en formation « longue » nous ne sommes pas aux attendus, par contre sur formation courte modulaire il est à noter une bonne dynamique.

Mais la formation est un vrai sujet à voir avec les comités pour densifier le nombre de participants sur le modulaire.

Il faut s'interroger sur notre offre formation, savoir la diversifier.

3. Finances

- a. Arrêté des comptes 2022 et propositions d'affectation de résultat

Présentation par C. ESCAFRE-BELLEGARDE

Exploitation 2022

L'exploitation 2022 a été impactée pour moitié de l'ensemble des dispositions budgétées au titre du plan de relance des activités Handball dans notre Région, concernant la saison 2021/22, à savoir :

- Remise de 66% des licences renouvelées
- Gratuité pour les licences dirigeants
- Reconduction intégrale sans facturation des engagements d'équipes, avec remboursement en cas de non-réengagement
- Financement de déplacements pour des formations

L'ensemble de ces accompagnements a eu sur l'année civile 2022 un impact de 273 K€ sur le résultat de l'exercice, conformément au budget.

PRODUITS

Les produits analytiques de l'exercice se sont élevés à 2.010 K€, pour un budget de 1.991 K€ (+20K€, +1%), stables sur 2021 (2.014 K€).

Avec 31.000 licenciés (+6%), le poste licences, en ligne avec le budget, est en croissance significative, sans pour autant retrouver son niveau d'avant la pandémie (33.000).

Le nombre de mutations (1.012 en 2022 pour 702 en 2021) a entraîné 142 K€ de produits (+32 K€).

A 394 K€, le niveau des subventions est en léger repli (-14 K€) sur 2019 (année dite de référence).

Les produits de l'activité de formation en vue de l'obtention du titre 4 modulaire et continu progressent régulièrement. Les produits de formation s'élèvent globalement à 174 K€ (pour 155 K€ sur 2021 et 169 K€ budgétés).

Avec une reprise complète des détecteurs et des compétitions, les produits liés à la performance ont progressé de 2021 à 2022 de 44 à 56 K€.

La répartition des revenus du match international Féminines France-Croatie a dégagé un revenu de 10 K€.

La reprise progressive du dispositif de mécénat a dégagé 45 K€ de mécénat et dons (30 K€ en 2021).

Soulignons enfin le rythme régulier de l'encaissement des créances de clubs, qui a permis de limiter la constatation de provisions complémentaires.

Les produits statutaires (affiliations, licences, engagements, mutations, amendes) représentent 66% des produits, les subventions 20%, les revenus d'activités (formation, performance) 11%, les produits divers, sponsoring et dons 3%.

CHARGES

Les charges analytiques 2022 se sont élevées à 2.341K€, pour un budget de 2.285 K€ (+2.5%), et une réalisation 2021 de 1.808 K€ (+29.5%). A titre indicatif, les charges de l'année de référence (2019) s'établissaient à 2.448 K€.

Les charges statutaires (versements FFHB) s'élèvent à 613 K€ (+105 K€ sur 2021), en lien avec la hausse des licenciés et l'augmentation du nombre de mutations.

Les charges d'animation régionale (58 K€, pour un budget 54 K€) ne retrouvent pas leur niveau de 2019 (95 K€), compte-tenu notamment d'un recours maintenu à la visio-conférence.

Les subventions territoriales, à 205 K€, sont en retrait sur le budget de 39 K€, et sur 2021 de 14 K€.

Les charges de formation, à 98 K€ (+20 K€ sur le budget, et +50 K€ sur 2021) progressent en lien avec l'évolution du nombre de participants et la reprise des formations en présentiel qui a entraîné l'augmentation des frais annexes.

La hausse des charges liées à la performance (193 K€, +42 K€ sur 2021) est liée notamment à la hausse des coûts de transport et des coûts des intercomités régionaux et départementaux. Cette évolution n'avait pas été anticipée sur le budget.

Les charges de développement (57 K€) concernent essentiellement l'accompagnement des clubs, l'organisation des finales occitanes, du match international Féminines, le Beach-hand.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1.073 K€ (pour un budget de 1.036 K€), dont 875 K€ de frais de personnel et de conventions de mises à disposition. Ces charges de fonctionnement étaient de 966 K€ en 2019. Le décalage par rapport au budget est lié à une rupture conventionnelle négociée fin 2022.

Des actions de relance ont été engagées à hauteur de 39 K€, consistant dans la prise en charge de déplacements pour formations et d'une subvention d'accompagnement du Groupement d'Employeurs.

Les charges de fonctionnement et d'animation régionale représentent 48% des charges, les charges statutaires (versements FFHB) 26%, les subventions territoriales 9%, les charges d'activités (formation, performance) 12%, les charges de manifestations et de développement et diverses 5%.

L'exercice 2022 se solde par un déficit de -330.539,06€ (pour un excédent de +206.223,60 € en 2021).

L'affectation de ce déficit, est proposée en lien avec la présentation budgétaire effectuée de la dernière Assemblée Générale.

Rapport de gestion - BILAN fin 2022

BILAN ACTIF

Les immobilisations nettes s'élèvent à 565 K€.

Durant l'exercice, les investissements nets ont été de 23 K€, dont :

- 3 K€ d'équipements sportifs
- 14 K€ en matériels informatique
- 6 K€ en aménagements divers

Les disponibilités au 31/12/2022 s'élèvent à 964 K€, en diminution de -300 K€ sur fin 2021.

Les subventions allouées pour 2022 mais non encore encaissées s'élèvent à 80 K€.

Les créances clubs s'élèvent globalement à 851 K€, pour 524 K€ fin 2021.

Les provisions pour créances de certains clubs, difficilement recouvrables, s'élèvent à 63 K€ (contre 49 K€ fin 2021).

BILAN PASSIF

Les fonds propres à fin 2022 s'élèvent à 761 K€ contre 1.110 K€ fin 2021.

Ces fonds associatifs intègrent 52 K€ de réserve dédiée sur l'investissement du siège social et 275 K€ de réserve dédiée au fonds de relance de l'activité des clubs.

Le fonds dédié au financement des emplois territoriaux s'établit, à fin 2022, à 175 K€, en diminution de 23 K€ sur fin 2021.

Les provisions, à hauteur de 86 K€ portent sur les indemnités de fin de carrière.

Les dettes financières s'élèvent fin 2022 à 368 K€, dont 321 K€ de PGE et 47 K€ de solde de prêt lié à l'immobilier du siège.

Ainsi, l'excédent financier net s'élève, à fin 2022, à 596 K€, pour 726 K€ à fin d'exercice précédent.

Affectation du résultat

Suite à des décisions d'assemblées générales antérieures, trois fonds de réserves avaient été constitués:

- A hauteur de 100 000,00 €, portant sur le projet immobilier relatif au nouveau siège social
- A hauteur de 275 000,00 € au titre du fonds de relance de l'activité des clubs
- A hauteur de 90.000 € au titre d'un éventuel projet immobilier futur

Au titre de l'exercice 2022, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale l'affectation suivante du résultat de l'exercice (-330.539,06 €):

- - 19.314,93 € de charges de dotations aux amortissements, relatifs au nouveau siège social, seront imputés sur le fonds de réserve pour investissements immobiliers.
- - 273.024,81 € seront affectés à la réserve dédiée au titre du fonds de relance des clubs.
- - 38.199,32€ seront affectés au report à nouveau.

Les affectations au titre du fonds de relance concernent les diminutions de produits ou engagements de charges suivants :

- o - 194.000,00 € d'accompagnements sur les licences et engagements de la saison 2021-22
- o - 13.939,20 € de réduction du coût des licences dirigeants 2022-23
- o - 38.596,57€ de prises en charge de formations et d'une subvention d'accompagnement du Groupement d'Employeurs.
- o - 26.489,04 € d'actions concernant les NTC et e-Hand

A l'issue de cette affectation de résultat :

- la réserve dédiée à l'investissement immobilier du siège s'élèvera à 32.514,17 €
- la réserve dédiée au fonds de relance des clubs s'élèvera à 1.975,19 €
- la réserve dédiée à un éventuel projet immobilier futur sera inchangée, à 90.000,00 €.
- Les réserves statutaires nettes de report à nouveau s'élèveront à 479.637,48€

b. Lecture analytique

(K€)	REEL 2019	BUDGET 2022	REEL 2022	(K€)	REEL 2019	BUDGET 2022	REEL 2022
PRODUITS				CHARGES			
PRODUITS STATUTAIRES	1 784	1 279	1 321	CHARGES STATUTAIRES	815	599	613
Licences	1 443	1 028	1 031	Licences	699	506	498
Affiliations	49	47	48	Affiliations	35	33	33
Mutations	139	110	142	Mutations	77	60	82
Engagements	89	44	45	Engagements et divers	4	0	0
Amendes et droits de report	63	50	55				
SUBVENTIONS	408	382	394	ANIMATION REGIONALE	95	54	58
FFHB	196	164	167	BD-CD-CA-AG	45	30	37
Conseil Régional	94	80	80	ETR	12	6	8
DRAJES-ANS	109	128	132	Commissions	38	18	13
Autres	10	11	15				
				SUBVENTIONS TERRITORIALES	247	244	205
				Pacte de Développement	88	74	74
				Plan emploi Régional	159	170	131
				Fonds de développement d'activités			
FORMATIONS	78	169	174	FORMATIONS	84	78	98
Titre 4 modulaire et continu		131	152	Titre 4 modulaire et continu		27	60
Accompagn & Stages arbitrage		32	15	Accompagn & Stages arbitrage		40	31
Autres	12	6	7	Autres	12	10	6
PERFORMANCE	41	44	56	PERFORMANCE	152	151	193
Pôles	28	32	39	Pôles	86	94	121
Stages sélections	13	12	17	Sélections	65	57	72
DEVELOPPEMENT	0	8	10	DEVELOPPEMENT	68	72	57
Manifestations exceptionnelles	0	7	10	Manifestations exceptionnelles	16	24	18
Autres actions	0	1		Autres actions	51	48	38
FORM* SALARIES	13	0	0	FORM* SALARIES	14	9	5
SPONSORING MECENAT DONS	41	30	45	FONCTIONNEMENT	966	1 036	1 072
				Loyers et charges	18	60	54
				Charges de personnel	799	841	875
				Autres charges de fonctionnement	106	89	98
				Dotations aux amortissements	42	46	46
AUTRES PRODUITS	116	78	10	AUTRES CHARGES	9	42	41
Reprises nettes provisions		70		Dotations nettes provisions	2		2
Produits financiers (net)	1		3	Dotation plan emploi	6		
Produits divers et except. (net)	18	8	7	Charges exc. et sur ex. antér. (net)			
Produit net de cess*	97	0		Résultat financier net		2	
				Abandon engagements			
				Abandon affiliations			
				Plan de relance exceptionnel		40	39
				Abandon licence			
	2 481	1 991	2 010		2 448	2 285	2 341
				RESULTAT	33	-294	-331

Débat :

M. HUC : les baisses de charges de 2021 ne sont-elles pas rattrapables en 2022 ? S'agissant d'exonération spécifique face au dispositif d'aides aux entreprises, elles ne sont plus mobilisables en 2022.

T. TERZULLI : ce bilan m'interroge sur les contraintes de plus en plus lourdes en matière de gestion dans les clubs : hausse de la masse salariale, exigences des licenciés qui souhaitent des services mais moins payer. Comment fonctionner avec des pertes de licenciés ? Ne faut-il pas inventer un autre modèle

contraint. Il est inquiet sur l'évolution du nombre de licenciés dans l'Hérault comme par exemple sur les licences non compétitives.

Cette approche d'une réflexion sur les modèles économiques des clubs fera l'objet d'une table ronde lors de l'assemblée générale. L'idée n'est pas d'être prescriptif mais plutôt de porter une démarche nécessitant des échanges, des partages d'expérience, de retour d'expériences entre clubs dans un format à inventer.

Affectation du résultat : y a-t-il une création de réserve ? La gestion de l'affectation du résultat est traité de manière globale et ce déficit viendra atténuer pour sa globalité, la réserve réalisée les années précédentes pendant la crise.

En lien avec les réserves dédiées, une question supplémentaire sur le projet immobilier : le projet immobilier devra t'il passer au vote à l'Assemblée Générale ? Sur un projet identifié ou sur le principe ? Le projet identifié dans l'ensemble immobilier actuel n'est plus possible car le local est en processus de vente. Cependant, la réserve n'est pas fléché sur un bien immobilier spécifique.

La présentation du principe d'un projet est possible mais nos statuts indiquent bien que l'assemblée générale est souveraine sur ce type de question. Il faudra donc présenter ce projet de délibération. De toute façon, nous ne pouvons plus parler d'extension mais d'un nouveau projet.

Vote sur l'arrêté des comptes : **Validé à l'unanimité**

Vote sur la proposition d'affectation du résultat : **Validé à l'unanimité**

c. Convention d'objectifs ligue – Comités

Avant d'ouvrir le débat d'orientation budgétaire, M. Boutines présente les répartitions financières à destination des comités dans le cadre de la première année d'application de la convention d'objectif entre la ligue et les comités. Cette première saison avait gelée quelques indicateurs comme les projets de comités ou de sujet comme celui de l'arbitrage. Cette enveloppe qui rassemble les fonds du CTI fédéral (45% de la somme globale affectée au territoire) et la cotisation sur la licence dite fonds emploi a permis d'accompagner les dynamiques territoriales à hauteur de 205 k€. Enfin, il est à noter que le volume de la formation est moindre que les prévisions initiales avant mise en application. Ce secteur reste la seule marge de manœuvre qui est suspendu à un engagement supplémentaire des comités pour ouvrir des sites de formation et accueillir plus de licenciés sur le parcours modulaire.

d. Débat d'orientation budgétaire

Présentation par Jean Pierre Clot :

Axes principaux de la construction budgétaire :

Retour au nombre de licenciés 2019-2020: 33 100

↗ de 5,1 % par rapport aux licences au 28 mars 2023

↗ de 6,4 % par rapport saison 2021-2022

Constat d'une baisse des subventions:

- 35 K€ par rapport à 2022

- 49 k€ par rapport à 2019

Hausse régulière des frais de fonctionnement: +20 K€

notamment des charges de personnel: +10 K€ liés à la prise en charge directe du remplacement d'un CTS sur 1 année complète et des évolutions salariales prévues.

Pour faire face à ces évolutions, proposition d'augmentation de tarifs :

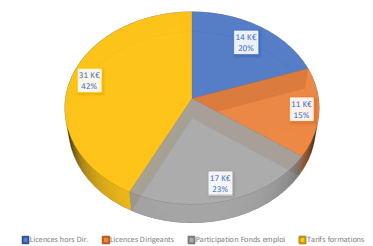
→ Majoration uniforme de toutes les licences sauf « Dirigeants » de + 2€

→ Passage de la licence « Dirigeants » de 0 € à 6€

→ Diminution de la participation au Fonds emploi de 4,5 € à 3,5€

→ Augmentation du tarif formation modulaire de 3 à 5 €/heure + 2€

IMPACT DES MESURES PROPOSÉES = 73 K€



Synthèse nette sur les licences pour les tarifs des clubs

→ Toutes licences hors « Dirigeants » + 1€

→ Licences « Dirigeants » + 5€

Les produits budgétés 2023: 2.511 K€ (pour rappel 2.481 k€ en 2019 et 1.991 k€ en 2021). Le budget 2023 proposé sera à l'équilibre. En conclusion, Jean Pierre Clot précise que malgré plus de 600 000 € fléchés vers les clubs et licenciés au titre de l'accompagnement 2020-2022 durant la pandémie, les réserves propres de la Ligue sur cette période n'ont diminué que de 90 000 €.

Suite aux échanges la conclusion suivante est à tirer : la dépendance du modèle économique sur l'activité des clubs et plus particulièrement sur la licence d'une structure comme la ligue avec un nombre encore en deçà de celui de 2020, du poids des politiques publiques avec des subventions publiques en baisse et des missions obligatoires dont les coûts augmentent comme sur les pôles avec la disparition des postes de fonctionnaires d'État (postes non remplacés ou mise à disposition de la FFHB) cela entraînent des recrutements de techniciens de droit privé impactent directement la construction budgétaire.

En fin de débat sur cette séquence comptable et de débat d'orientation, le CAC présente son avis sur la situation comptable en lien avec les choix votés par la ligue. Même si ce déficit n'est pas anodin, il n'est que structurel et conforme au vote des clubs face à la crise sanitaire vécue.

Il souligne la qualité de l'outil de gestion et son fonctionnement opérationnel qui permet de piloter les finances de la ligue. Il en profite également pour saluer les retours des professionnels sollicités dans le cadre de son contrôle annuel : disponibilité, qualité des documents transmis.

De plus, il salue l'appui utile du groupement d'employeurs dans la gestion des ressources humaines afin de mener des projets spécifiques et insiste sur la nécessité de savoir investir pour poursuivre la relance d'activité en acceptant d'injecter de la trésorerie avant d'en récolter les fruits d'une nouvelle croissance.

4. D'un nouveau projet immobilier vers un nouveau modèle économique : point d'étape

Cadre de la mission : Écrire un projet mettant en perspective le modèle économique par un investissement immobilier innovant créant des ressources et des opportunités en sortant de notre modèle traditionnel basé sur la licence.

Objectif : Définir un cahier des charges général et technique

Composition du groupe de travail: JP. Dubedout, JP. Clot, M. Boutines, T. Declercq, D. Gazeu, T. Renoux. Élargissement à prévoir avec des experts.

Avancement des réflexions : l'idée principale est d'élargir le modèle économique en élargissant le nombre de mètres carrés afin de construire un nouvel espace permettant de créer un tiers lieux avec des espaces de co-working et sportif afin d'accueillir des entrepreneurs paratgeant des valeurs sportives en créant de nouvelles recettes.

La possibilité éventuelle en vue d'investissement conséquent (sur du neuf) reste important à hauteur de 3 millions d'€ et la recherche de financement va prendre du temps et le modèle économique est complexe à créer et nécessite encore du temps. Pour l'instant, nous ne sommes pas en capacité de présenter un projet à l'assemblée générale 2023.

5. Assemblées Générales

a. Assemblée générale FFHB : délégation au Président

Le conseil d'administration mandate le Président de la Ligue pour participer aux délibérations de l'Assemblée Générale FFHB des 11 et 12 mai prochains.

En cas d'absence, la Vice-Présidente déléguée, prendra le mandat du conseil d'administration.

Vote **Validé à l'unanimité**

b. Assemblée générale Ligue : lieu et format

Samedi à 3 juin 2023 **Lieu : Le Mas des Canelles à Castanet Tolosan** **Horaires : 9h30 – 16h**

Comme l'année dernière : la matinée sur le réglementaire, l'après-midi 2 ou 3 sujets spécifiques ; voir un échange au début de d'AG « le handball en sortie de crise sanitaire ».

6. Campagne ANS

ANS PSF

Pour 2023, la part territoriale de l'Agence « PSF » dédiée à la FF Handball s'élève à 3 134 000 €. Une enveloppe est attribuée à chaque territoire pour soutenir les projets des clubs, des comités et de la ligue.

La répartition de cette enveloppe entre les territoires a évolué en 2023 afin d'essayer de gommer des déséquilibres issus de l'ex-CNDS et de prendre en compte la réalité territoriale. Cette nouvelle clé de répartition ne concerne pas les territoires ultramarins pour qui les enveloppes sont sanctuarisées par l'Agence. Ces montants peuvent cependant être fongibles entre ligues ultramarines si les dossiers présentés ne sont pas assez nombreux et qualitatifs pour attribuer la totalité de l'enveloppe.

La clé de répartition des enveloppes des territoires métropolitains se base désormais sur les critères objectifs suivants :

- Le nombre de licenciés sur le territoire
- Le nombre de clubs sur le territoire
- Le ratio du nombre de clubs demandeurs de subventions ANS/PSF sur le territoire
- Le nombre de comités sur le territoire

Un quart de l'enveloppe totale accordée au territoire devra être fléché sur les 3 thématiques prioritaires définies dans la note de service de l'Agence :

- La féminisation de la pratique sportive et son encadrement
- Le développement des actions en faveur du sport santé
- Le développement des actions en faveur du parasport

Part pour le territoire Occitanie : 264 690 €

Soit 50% entre club et structures :

Part club : 132 345 €

Part Ligue et comités : 132 345 €

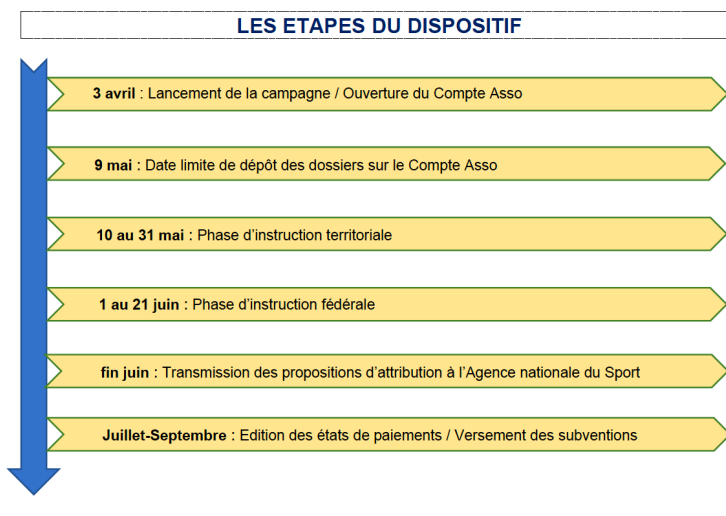
Part sur les 3 priorités : 66 172,50 €

Les axes de développement :

- Développement des handballs
- Féminisation
- Développement du vivre ensemble et de la citoyenneté
- Formation des dirigeants et encadrants

Pour les ligues, en complément des axes ci-dessus, le programme accession.

PLANNING



BILAN DES ACTIONS et INDICATEURS DE SUIVI

Il revient aux COPIL territoriaux de s'assurer de la réalité des actions des clubs et comités qu'ils ont proposés de soutenir et, de même, le COPIL fédéral contrôlera les bilans des ligues.

Les bilans sont désormais dématérialisés sur le Compte Asso et seront à analyser sur Osiris, outils d'instruction et de traitement des dossiers.

LES ACTEURS DU DISPOSITIF

Le COPIL fédéral

Composition :

- o Le président ou son représentant
- o Les élus en charge des politiques territoriales dont UM
- o Une élue en charge des finances
- o 2 présidents de ligues
- o 2 représentants de comités
- o 2 représentants de clubs
- o Le DTN et la CTN en charge de la campagne
- o Un membre de la DTN par thématique abordées (développement, formation, PPF)
- o Les salariés fédéraux pour expertise ponctuelle et la salariée référente ANS

Rôle :

- o Il est chargé de piloter le dispositif en relation avec l'Agence nationale du Sport. Il définit, annuellement, une note d'orientations qui formalise les priorités relatives à la déclinaison du projet sportif fédéral Handball 2024
- o Il définit les procédures internes, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif
- o Il définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence nationale du Sport, les enveloppes affectées à chaque territoire
- o Il instruit, via l'application OSIRIS, les projets des ligues et affecte, in fine, les crédits à l'ensemble des projets retenus (ligues, comités et clubs) puis transmet ces propositions, via Osiris, à l'Agence qui procède à des vérifications avant la mise en paiement
- o Il collecte et évalue les bilans d'actions de la saison N-1 des ligues et transmet, in fine, à l'agence, via Osiris, l'évaluation de l'ensemble des actions financées.
- o Il édite ses comptes rendus de réunions
- o Dans le cadre des subventions emplois attribuées par les DRAJES, il émet un avis à destination de la DRAJES sur Osiris.

Le COPIL territorial

Composition minimum :

- Le président la présidente de la ligue ou son représentant, sa représentante
- L'élue en charge du pôle services aux clubs
- L'élue en charge de la formation
- Un-e ou des représentants des comités départementaux
- Un-e ou des représentants des clubs
- Le CTS coordonnateur de l'ETR ou son représentant
- Le(s) personnels ou CTS en charge du « services aux clubs »
- Le CTS responsable pédagogique de l'ITFE ou son représentant

Rôle :

- Il est chargé de piloter le dispositif au plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
- Il instruit, via l'application OSIRIS, les projets qui lui sont proposés par les clubs et les comités et affecte les crédits aux projets retenus
- Il collecte et évalue les bilans d'actions de la saison N-1 des projets des clubs et des comités via l'application OSIRIS.
- Il édite ses comptes rendus de réunions
- Dans le cadre des subventions emplois attribuées par les DRAJES il émet un avis à destination de la DRAJES sur Osiris.

ANS – PST

Développer l'emploi au sein du mouvement sportif

Les règles qui s'appliquent :

- Les nouveaux emplois sont contractualisés sur 3 ans ;
- Le plafond de l'aide est de 12 000 € par an et par emploi (pour un emploi à temps plein et pour une année complète, soit 12 mois) ;
- La création d'un emploi fera l'objet d'une convention pluriannuelle à l'emploi ;
- Possibilité de déposer une demande d'aides ponctuelles à l'emploi (subvention annuelle et seuil maximal de 12 000 € par aide demandée) ;
- Maintien du stock des 23 emplois sportifs qualifiés para sport en Occitanie à hauteur de 17 600€ en 2023

Par ailleurs, seront privilégiés les emplois qui s'inscriront dans un ou plusieurs objectifs de développement poursuivis en 2023 (liste non exhaustive) :

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics cibles) [féminines, jeunes, seniors, personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections de longue durée...] en territoires carencés [urbains et ruraux] ;
- Le développement de la pratique sportive et de l'encadrement pour les femmes et les jeunes filles ;
- Le développement des activités physiques et sportives accessibles aux personnes en situation de handicap ;
- L'accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;
- La promotion du sport-santé et du sport en entreprise ;

Accompagnement de la fin du plan « #1 jeune 1 solution »

En 2023, des reliquats de crédits de la mesure « #1jeune1solution » permettront d'accompagner la professionnalisation du sport :

- Ces nouveaux emplois seront contractualisés sur une durée d'une année, appelée « aide ponctuelle 1J1S »

- Le plafond de l'aide est fixé à 12000 € par an et par emploi (pour un emploi à temps plein et pour une année complète, soit 12 mois)
- Ces emplois seront strictement réservés à des jeunes de moins de 30 ans à la signature du contrat de travail, prioritairement issus de territoires carencés.

Plan de continuité Campus 2023

Un fonds « Agence nationale du Sport / GIP France 2023 » intitulé « plan de continuité Campus 2023 » est créé afin de soutenir la création d'emplois sur la période 2023-2025.

L'aide apportée est de 12 000€ par an pendant 3 ans pour un contrat en CDI à temps plein. L'aide peut être proratisée en fonction du temps de travail prévu dans le contrat de travail et versée à la structure qui portera le contrat.

Cette subvention est uniquement réservée aux structures qui embauchent un alternant ayant réalisé une formation au sein du CFA Campus 2023. Une approche par salarié et non par poste est nécessaire. Les bénéficiaires de l'aide seront par ordre de priorité :

1. Les structures rugby qui accueillent ou ont accueilli un apprenti Campus 2023
2. Les structures rugby qui n'ont jamais accueilli d'apprenti Campus 2023
3. Les structures hors rugby qui accueillent ou ont accueilli un apprenti Campus 2023
4. Les structures hors rugby qui n'ont jamais accueilli d'apprenti Campus 2023

Le soutien à l'apprentissage

L'aide se limite aux seules associations qui ne seraient pas financièrement en mesure de recruter sans cette subvention et uniquement aux apprentis âgés de plus de 26 ans ;

La subvention est exclusivement annuelle, et plafonnée à 6000 € par contrat d'apprentissage et par apprenti.

7. Mèze : convention

La Ligue Occitanie de Handball s'engage pour sa part, à :

- Organiser chaque saison des regroupements ou stages de ses collectifs sportifs au centre d'hébergement du Taurus et utiliser les équipements sportifs de la ville de Mèze
- Organiser des modules de formation au centre d'hébergement du Taurus et utiliser les équipements sportifs de la ville de Mèze
- Réhabiliter l'aire de jeu sportive du gymnase Bernard Jeu (traçages au sol, implantation de buts de handball, afin de permettre la réalisation de ce projet en avril 2023.
- Assurer le financement de la réhabilitation de l'aire de jeu sportive du gymnase Bernard Jeu à hauteur d'un montant de 15 000 euros.
- Organiser sur la commune de Mèze, des événements compétitifs de handball dont elle a la responsabilité de l'organisation (Interdépartementaux, inter-comités régionaux, finalités régionales...) ou déléguées par la fédération (Inter-comités nationaux, Interligues...)

Le Comité de l'Hérault de Handball s'engage également, à :

- Organiser pour ces équipes jeunes en formation, regroupements ou stages par saison au centre d'hébergement du Taurus et utiliser les équipements sportifs de la ville de Mèze
- Accompagner les services de la ville de Mèze dans la réhabilitation de l'aire de jeu sportive du gymnase Bernard Jeu (traçages au sol, implantation de buts de handball et dossier de subventions à l'Agence Nationale du Sport ou à la Région) et permettre la réalisation de ce projet en avril 2023.

- Participer financièrement avec la Ligue à l'action de réhabilitation de l'aire de jeu sportive du gymnase Bernard Jeu à hauteur d'un montant de 9 072 euros.
- Organiser sur la commune de Mèze, des matchs de handball de haut niveau ou de préparation des équipes élités du département évoluant au plus haut niveau national.

La ville de Mèze s'engage à :

- Mettre à disposition à titre gratuit de la Ligue Occitanie de Handball et du Comité de l'Hérault de Handball ses équipements sportifs soit, le gymnase Gérard Rigal et le gymnase Bernard Jeu, dans la mesure des disponibilités d'occupation suivant le planning arrêté début septembre, par le service des sports, intégrant les activités des établissements scolaires et des associations locales et selon les modalités suivantes :
 - o Pour une occupation pouvant aller jusqu'à ~~de~~ 3 jours pour chaque partie (Comité et Ligue), durant les vacances scolaires, selon la disponibilité des gymnases, afin d'effectuer les stages de chaque structure
 - o Pour une occupation prioritaire sur un week-end identifié à l'avance avec le service des sports, afin d'organiser des rassemblements et ou compétitions, selon les retombées économiques et médiatiques.
 - o Pour une mise à disposition de la salle de réunion du gymnase Bernard Jeu ou les cadres techniques puissent se rassembler et travailler, lors de leur venue dans nos gymnases, ainsi qu'un espace de stockage, tel qu'un placard métallique, afin d'entreposer du matériel pédagogique, sans pour autant encombrer ledit local.
 - o Ces mises à disposition sont consenties à titre gratuit. Pour mémoire, le tarif d'occupation des installations sportives est voté par délibération tous les ans en début d'année civile. Le montant d'une journée de location s'élève pour 2023 à : 300.00€ pour le gymnase Gérard Rigal et à 550.00€ pour le gymnase Bernard Jeu.
- A accueillir des matchs de handball de haut niveau ou de préparation des équipes élités du territoire évoluant au plus haut niveau national, suivant la disponibilité des gymnases
- A prendre en charge les frais d'entretien du bâtiment, ainsi que le nettoyage des locaux, avant et à l'issue des manifestations. La Commune pourra consentir à nettoyer les locaux pendant la manifestation suivant le type de manifestation organisée.
- A prendre en charge, les dépenses d'entretien, de fluides (eau, électricité, chauffage), d'assurance en qualité de propriétaire de l'installation, ainsi que les dépenses liées à la préservation du patrimoine immobilier, de gros travaux de réparation, de mise aux normes réglementaires des ERP (Établissements recevant du public) à caractère sportif.
- Aucune manifestation ne pourra être programmée, sans l'accord préalable du service municipal des sports

Le centre municipal le Taurus, pour sa part, s'engage à :

- Proposer à chaque 10^{ème} personne du groupe, une gratuité en pension complète et une mise à disposition gratuite d'une salle de cours
- Proposer 20% uniquement sur la location de salles (hors pension complète et hébergement).
- Proposer à chaque 10^{ème} personne d'un groupe amené par la Ligue et/ou le Comité, une gratuité en pension complète supplémentaire sur le prochain groupe organisé par la Ligue ou le Comité

Vote : Validé à l'unanimité

8. Questions diverses

Finalités Régionales : attribution au club de Tournefeuille, seul club candidat à l'organisation.

Présentation du Frontignan Thau HB en présence des co-présidents S. PELEGRIN et J. GARAIT en présence du manager général du club B. CURABET. Après avoir salué l'accession et le maintien en pro-ligue, la dimension du projet, de sa construction et de son management les échangent s'enchainent avec les administrateurs au cœur de ce projet si spécifique. Le Président salue cette réussite et remercie le club pour les conditions d'accueil du conseil d'administration.

Fin des travaux à 13h20.

Michaël BOUTINES



Président

Thierry BROUSSES



Secrétaire Général